

DOCUMENT D'INFORMATION

PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LA COALITION NATIONALE SUR LES SENTIERS DANS LE BUT DE DÉVELOPPER ET D'AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE DES SENTIERS

Le réseau de sentiers à travers le pays est un élément clé de notre patrimoine extérieur. Il augmente le plaisir et enrichit le capital santé de nombreuses familles ainsi que de nombreux touristes et sportifs dans l'ensemble du Canada.

Par l'intermédiaire du Plan d'action économique, le gouvernement du Canada investit 25 millions de dollars pour améliorer 514 sentiers récréatifs à travers le Canada. Cet investissement dans le patrimoine extérieur canadien permettra également de créer des emplois, d'injecter des fonds dans notre économie locale et d'attirer les touristes. La contribution de 25 millions de dollars du gouvernement sera égalée par la Coalition nationale sur les sentiers (CNS) et ses partenaires. Le financement à parts égales se fera projet par projet.

Afin d'assurer des avantages économiques le plus rapidement possible au cours de cette période économique difficile, le financement sera alloué à des projets prêts à réaliser et dont le commencement des travaux est prévu en 2009-2010.

Le programme sera géré en partenariat avec la CNS et peut servir à la construction ou à la rénovation de sentiers récréatifs à usages multiples non-motorisés et motorisés tels que la promenade, la randonnée pédestre, le cyclisme, la randonnée équestre, le ski de fond, les VTT ainsi que les motocyclettes et les motoneiges hors route. La CNS est responsable de la révision et de l'approbation des demandes.

La CNS a été créée en 2007 afin de regrouper de façon concertée les organismes axés sur les sentiers, afin d'assurer l'aménagement, l'entretien, la promotion et l'usage des sentiers dans tout le Canada. Les organismes qui font partie de la CNS sont des groupes bien établis avec une grande expertise en matière d'aménagement des sentiers et de gestion des fonds.

La CNS est un organisme sans but lucratif dont les organismes membres gèrent la majorité de l'infrastructure des sentiers au Canada. La CNS est composée de trois organismes sans but lucratif : la Fédération canadienne des sentiers, le Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route et le Conseil canadien des organismes de motoneige. Les membres de ces organismes nationaux proviennent d'organismes provinciaux et territoriaux ou du secteur privé par la contribution de fabricants et de distributeurs de véhicules, produits et services axés sur les sentiers. La quasi-totalité des activités axées sur les sentiers est représentée sous la bannière de la Coalition des sentiers.

Vous pouvez obtenir des formulaires d'inscription et des renseignements sur le site Web de la Coalition nationale sur les sentiers, à l'adresse www.ntc-canada.ca ou www.cns-canada.ca.